



Réunion d'information syndicale à Nanterre

au local de la CGT,
13 rue des anciennes mairies,
RER Nanterre-Ville

Mercredi 11 septembre 2019
de 9h30 à 12h30

*Ordre du jour : les évaluations nationales ; les conditions de rentrée ;
toutes questions*

LES ENSEIGNANT-E-S
DE TOUS LES HAUTS-DE-SEINE SONT INVITE-E-S !

Le droit syndical (décret 82-447 du 28 mai 1982) vous permet d'assister à quatre demi-journées d'information syndicale par an

. Cette réunion d'information syndicale peut :

- être décomptée du quota des 108h hors conseil d'école (animations pédagogiques, conseil de cycle ou APC).

- avoir lieu sur le temps devant élèves (depuis la rentrée 2014, les professeur-e-s des écoles ont droit à une réunion d'information syndicale sur le temps devant élèves et deux sur le temps annualisé. Les trois peuvent aussi être prises uniquement sur le temps annualisé).

Vous devez prévenir votre IEN 48h en avance.

N'hésitez pas à contacter :

SUD Education 92 : sudeducation92@gmail.com , 30 bis rue des Boulets, 75011 Paris, 06 12 92 11 43.

ou **CGT** Educ'ation 92 : cgteduc92@gmail.com , La Rotonde - 32-34 avenue des

Champs Pierreux, 92000 Nanterre, 06 40 58 25 46.